

Petites subventions – Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Dénomination légale de l'organisation : SOS-Forêts (S-F)

Intitulé du projet : Implication des Communautés Locales dans la Gestion Durable du Parc National d'Azagny

Numéro de subvention : CEPF-112438

Date d'achèvement de ce rapport : 11 mars 2022

Hotspot CEPF : Forêts Guinéennes de l'Afrique de l'Ouest

Orientation stratégique : Numéro 4 - Renforcer la capacité des organisations locales de la société civile, y compris les groupes de populations autochtones, de femmes et de jeunes, pour conserver et gérer la biodiversité d'une importance mondiale.

Dates du projet : Du 01 Septembre 2021 au 28 Février 2022

PARTIE I : Présentation Générale

- 1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet** *(donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)*
 - **Consultants :** 02 consultants furent engagés pour aider à la réalisation de certaines sessions de formations, à savoir les modules portant sur la gouvernance organisationnelle et mobilisation de fonds, dirigé par Dr KOMOE KOFFI, et les module sur la Biodiversité et le changement climatique, le Protocole d'alerte précoce et l'Importance Mondiale du Parc National d'Azagny, mis en œuvre par Dr KONAN YAO ARISTIDE.
 - **La Direction de la Zone Sud (DZS) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves :** Une structure étatique en charge de la gestion du Parc National d'Azagny qui a apporté son appui technique aux membres des Comités Locaux de Conservation (CLC) mis en place à travers ce projet. La DZS a d'ailleurs associé les 3 Comités Locaux de Conservation (CLC) nouvellement créés à leurs activités de protection du Parc et de suivi écologique.
 - **Les autorités coutumières locales** (chefferies des villages d'Azagny, de Braffedon et de Gboyo) : Les chefs traditionnels des 3 communautés bénéficiaires ont aidé à la sélection des membres des CLC mais aussi, facilité les échanges entre l'équipe projet et les populations locales ciblées.

- **La société civile de Grand-Lahou** : 05 associations de femmes actives dans la commune de Grand-Lahou ont été sélectionnées en fonctions de leurs usages des ressources naturelles et motivation à conserver la biodiversité du PNA pour recevoir des formations de renforcement de capacités sur la gouvernance institutionnelle, la gestion financière et de projet, la mobilisation de fonds et la communication. Ces associations communautaires bénéficiaires étaient :
 - i. AWANE, association de femmes d'Irobo (vente de manioc) qui dénombre 75 membres (3 ans d'existence).
 - ii. Le groupement SCOOPS WADOCHI de Braffedon (vente de poissons) qui dénombre 22 membres (6 ans d'existence).
 - iii. Le groupement WAHITEKRI de Gboyo (vente de poissons) qui dénombre 15 membres (3 ans d'existence).
 - iv. Les FEMMES VAILLANTES D'AZAGNY (vente de poissons) qui dénombre 30 membres (4 ans d'existence).
 - v. COOPROCA-GL, vente d'attiéké (semoule de manioc) qui dénombre 226 membres (18 ans d'existence).
- **Radio de la Région des Grand Ponts (Grand-Lahou)** : Dans le cadre des actions de promotion et sensibilisation des parties prenantes et du public au sens large sur le projet, notre organisation a sollicité les services de la radio des Grands Ponts. Ainsi, des spots d'informations, et reportage ont été conçus et diffusés en français et en langues locales grâce à la radio.
- **Les autorités administratives locales de Grand Lahou** (ie. Mairie, Préfecture, ...) : Pour le bon déroulement du projet dans la zone ciblée, nous avons sollicité et impliqué dans la mesure du possible, les représentants locaux de l'Etat.

2. Résumez les résultats globaux de votre projet

- 03 Comités Locaux de Conservation (CLC) du PNA ont été créés et sont opérationnels. Chaque CLC constitué compte au moins 15 membres et est dirigé par une femme.
- Les capacités des 42 membres des 3 CLC ont été renforcées à travers une formation organisée du 22 au 30 novembre 2021 portant sur des thématiques essentielles au bon fonctionnement des dites CLC (ie. la biodiversité et le changement climatique ; l'importance mondiale du Parc National d'Azagny ; l'écotourisme ; le Protocole d'alerte précoce ; la gouvernance institutionnelle ; la mobilisation de fonds et la communication).
- 23 membres issues de 05 associations communautaires de femmes de Grand Lahou et d'Irobo (Jacqueville) ont vu leurs capacités renforcées dans les domaines de la gouvernance institutionnelle, la mobilisation de fonds, gestion de projet, gestion financière et la communication au cours d'une formation tenue du 10 au 12 Février 2022.
- Différents supports de communication ont été produits et disséminés tout au long du projet afin d'accroître la visibilité sur les activités menées et les impacts attendues auprès des parties prenantes et de l'ensemble des communautés locales. En outre, des dépliants et des tee-shirts ont été distribués, des posters ont été affichés, et une banderole ainsi

qu'un Kakemono ont été confectionnés. Par ailleurs, la diffusion d'informations sur le projet a été assuré ponctuellement par la radio des Grands Ponts.

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
<p>Maintien et consolidation d'une coopération efficace entre le gestionnaire du Parc National d'Azagny (OIPR) et les populations riveraines du Parc à travers les opérations des 03 Comités Locaux de Conservation (CLC).</p>	<p>En plus, des Associations Villageoises pour la Conservation et le Développement (AVCD) mis en place par l'OIPR, les CLC viennent renforcer la liste des partenaires du gestionnaire du PNA. Les membres des 03 CLC constituent donc une main d'œuvre disponible pour les activités suivantes : suivi-écologique, éco-guides et autres activités en faveur de la protection du Parc.</p> <p>Par ailleurs, une convention de partenariat signée en amont du projet, le 04 juin 2021, entre SOS-Forêts et la Direction Zone Sud (DZS) de l'OIPR en charge du PNA stipule les responsabilités des CLC et leurs cadres de travail avec l'OIPR.</p>
<p>Diminution progressive et continue des activités néfastes et/ou menaces sur la biodiversité du Parc National d'Azagny couvrant une superficie de 19 400 ha.</p>	<p>Le projet à travers ses activités de renforcement de capacités des associations communautaires locales, de communication et sensibilisation des communautés locales a permis de mieux faire connaître les enjeux de gestion durable des ressources naturelles et indirectement d'augmenter le niveau de conscience des populations locales sur l'importance de conserver la biodiversité du PNA.</p> <p>Notons, également que certains chasseurs ont décidé de rejoindre les CLC, contribuant ainsi à réduire les pressions néfastes sur le PNA.</p>

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
<p>03 Comités Locaux de Conservation dirigés par des femmes sont établis et entretiennent une collaboration efficace avec l'OIPR pour la gestion durable du Parc National d'Azagny (superficie de 19 400 ha) d'ici la fin du projet</p>	<p>Au terme du projet, 03 CLC comptant chacun au moins 15 membres et dirigé par une femme ont été établis. Les dossiers d'enregistrement pour chaque CLC ont été soumis auprès des autorités compétentes (Sous-préfecture d'Attoutou et Préfecture Grand-Lahou) pour l'obtention de leurs agréments/attestation de constitution respectives. De plus, une convention de partenariat décrivant les responsabilités des CLC et leur cadre de travail a</p>

	<p>été signée le 04 juin 2021 entre SOS-Forêts et la Direction Zone Sud (DZS) de l'OIPR en charge de la gestion du PNA.</p>
<p>03 Comités Locaux de Conservation dirigés par des femmes ont vu leurs connaissances et capacités renforcées dans les domaines de la biodiversité et du changement climatique, l'importance mondiale de la biodiversité du Parc, l'écotourisme, le Protocole d'alerte précoce, la gouvernance organisationnelle, la mobilisation de fonds et la communication sur les objectifs de la conservation de la biodiversité du Parc National d'Azagny au terme du projet</p>	<p>Suite à la réalisation des différentes sessions de formations du 22 au 30 novembre 2021 et l'analyse des résultats des fiches d'évaluations des connaissances des participants (avant et après formation), on a pu déterminer que 83% des membres des CLC ont bien intégré les notions relatives à la biodiversité et au changement climatique ainsi que l'importance mondiale du PNA. De plus, 80% des personnes formées ont déclaré avoir bien compris les enjeux du protocole d'alerte précoce et du leadership organisationnel. En ce qui concerne la communication, l'analyse des questionnaires d'évaluation pré et post- formation a révélé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 86% des membres des CLC comprennent mieux l'utilisation des réseaux sociaux pour améliorer la visibilité de leur organisation ; - 95% des membres des CLC affirment détenir une bonne compréhension du plan de communication amélioré ; et - 100% des membres des CLC disposent de meilleures connaissances sur les enjeux d'une communication interne et externe liés aux opérations d'une association communautaire.
<p>05 associations locales de Grand-Lahou dirigées par des femmes font preuves de capacités renforcées en matière de de gouvernance institutionnelle, de gestion financière, de gestion de projet, de mobilisation de fonds et de communication sur les objectifs de la conservation de la biodiversité du Parc National d'Azagny d'ici la fin du projet</p>	<p>Grâce à la mise en œuvre d'une série de formation du 10 au 12 Février 2022 ciblant 23 membres des 05 associations locales sélectionnées, 83 % des femmes formées ont amélioré leurs connaissances en comptabilité simplifiée et budgétisation. De plus, l'analyse des questionnaires d'évaluation pré et post- formation a révélé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 88 % des femmes bénéficiaires ont déclarés être en mesure de tenir un livret/journal et faire un bilan financier. - 63 % des participantes disposent de meilleures connaissances sur le but d'un groupement coopératif. - 85 % des femmes formées affirment avoir mieux compris les enjeux d'un leadership organisationnel. - 61% des bénéficiaires ont amélioré leur niveau de compréhension en gestion de projets - 74 % des participantes ont déclarés avoir mieux compris l'importance de la communication pour

	leur association/groupement et planifient d'utiliser les réseaux sociaux pour améliorer la visibilité de leurs activités.
--	---

4. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

- L'adhésion des autorités villageoises qui s'est manifestée par la participation des chefs et les notables aux modules de formation.
- Par la qualité du projet et de son exécution, la radio locale a sollicité une convention de collaboration avec l'ONG SOS-Forêts.
- Le projet a eu une portée au-delà de la commune de Grand-Lahou à travers la participation de l'association des femmes d'Irobo localisée à Jacquerville (un village limitrophe au PNA).

PARTIE II : Produits/livrables du Projet

5. Énumérez chaque produit/livrable tel qu'indiqué dans votre proposition approuvée et décrivez les résultats pour chacun d'eux :

N°	Description de livrable	Mise à jour du livrable
1	03 Comités Locaux de Conservation (CLC) dirigées par des Femmes sont mis en place au sein de 03 communautés locales cibles pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles du PNA	Au cours de l'atelier de lancement du projet le 13 novembre 2021 à Grand-Lahou, 03 CLC ont été créées comme suit : le CLC d'Azagny, le CLC de Braffédon et le CLC de Gboyo. Ces 03 CLC dénombrent chacun au moins 15 membres qui sont pour la plupart des femmes et sont d'ailleurs dirigés par une femme. Enfin, conformément aux dispositions des articles 07 et 08 de la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, le dossier de déclaration pour chacun des 03 CLC a été constitué puis déposé à la Préfecture qui a délivré un récépissé de dépôt. A l'issue de l'instruction du dossier, dans les mois à venir, le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité délivrera s'il y a lieu un récépissé de déclaration qui attestera officiellement la constitution des 03 CLC.
2	45 membres des 03 Comités Locaux de Conservation ont amélioré leurs connaissances et capacités en matière de biodiversité et du changement climatique, l'importance mondiale de la	Pour mieux cerner les besoins des CLC en matière de renforcement des capacités par rapport aux modules de formation proposés et concevoir des modules adaptés une pré-évaluation des connaissances des membres des CLC a été faite en

	<p>biodiversité du Parc, l'écotourisme, le protocole d'alerte précoce, la gouvernance organisationnelle, la mobilisation de fonds et la communication sur les objectifs de la conservation de la biodiversité du Parc National d'Azagny.</p>	<p>amont. De plus, une évaluation post-formation a également été réalisée afin de mesurer le niveau d'acquisition des nouvelles connaissances des participants. Aussi cette formation qui s'est déroulée du 22 au 30 novembre 2021, a permis de fournir aux 42 membres des 03 CLC les connaissances de bases et ressources essentielles pour l'accomplissement de leurs missions. D'ailleurs, l'analyse des questionnaires d'évaluation pré et post-formation a révélé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 % des membres des CLC manifestent la volonté de conserver le PNA. - 83% des membres des CLC ont compris les notions de biodiversité, changement climatique et l'importance mondiale du PNA. - 80% des membres des CLC ont déclarés être en mesure d'appliquer le protocole d'alerte précoce si nécessaire. - 86% des membres des CLC ont mieux compris l'utilisation des réseaux sociaux pour améliorer la visibilité de leur organisation.
3	<p>25 femmes issues de 05 associations locales de Grand-Lahou ont améliorés leurs capacités en matière de gouvernance institutionnelle, de gestion financière, de gestion de projet, de mobilisation de fonds et de communication sur les objectifs de la conservation de la biodiversité du Parc National d'Azagny</p>	<p>Au total, 23 membres des 05 associations locales ciblées ont pu participer aux formations de renforcement de capacités portant sur la gouvernance institutionnelle, la gestion financière et de projet, la mobilisation de fonds et la communication.</p> <p>L'analyse des questionnaires d'évaluation pré- et post-formation a mis en évidence les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 83 % des femmes formées ont amélioré leur niveau de connaissance en comptabilité simplifié et en budgétisation d'un projet avec 88% de femmes affirmant être capable de tenir un livret/journal et faire un bilan financier. - 63 % et 85 % des femmes participantes ont respectivement mieux compris le but d'un groupement coopératif et les enjeux d'un leadership organisationnel. - 61% des bénéficiaires ont amélioré leur niveau de compréhension en gestion de projets alors que 74 % des femmes formées ont mieux compris l'importance de la communication.

4	Organiser et exécuter une réunion de clôture de projet pour restituer/promouvoir les résultats du projet auprès de 35 représentants des acteurs clés.	Cette activité a permis aux parties prenantes d'être informées sur les activités, les résultats et les impacts escomptés du projet ; connaître les activités des CLC et susciter l'engagement des communautés en faveur de la conservation du Parc National d'Azagny.
---	---	---

6. Décrivez tous les outils, produits ou méthodologies qui ont résulté de ce projet ou qui ont contribué aux résultats.

- Des supports de communication ont été produits (ex : Kakemono, Tee-shirt, banderole, affiches, etc.) pour aider à la sensibilisation et mobilisation des parties prenantes.
- Des modules de formations adaptées aux besoins des participants ont été créés pour faciliter la transmission et acquisition de connaissances.
- Des fiches/formulaires d'évaluation ont été conçues et utilisées avant et après les formations pour mesurer l'efficacité des dites formations et suivre le taux d'augmentation de connaissances des bénéficiaires.

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Leçons apprises

7. Décrivez toutes les leçons apprises lors de la conception et de la mise en œuvre du projet, ainsi que celles liées au développement organisationnel et au renforcement des capacités.

- Nous avons manqué de moyens (temps, finances, ressources humaines) pour mieux faire connaître aux communautés bénéficiaires l'intérêt et/ou enjeux du mécanisme de doléances qui est encore un nouveau système de résolution de conflits pour celles-ci.
- L'utilisation de supports de communication variées (ie. tee-shirts, kakemono, affiches, programmes radio, etc.) lors de nos rencontres avec les communautés locales et autres parties prenantes a permis d'augmenter la visibilité du projet et indirectement d'améliorer nos relations avec les autorités coutumières et avec les communautés locales.
- Dans certains villages, la communication a été très difficile à cause de la barrière linguistique. Nous avons manqué quelque fois de traducteur en langue locale. Pour pallier cette difficulté, nous avons fait des spots radio dans les différentes langues locales qui ont par la suite été diffusé sur les ondes de la radio de la région des grands ponts (Grand-Lahou, Jacquenville, Dabou).
- Pendant la phase de rédaction du projet nous avons impliqué les chefs de village, qui ont produit des lettres de soutien au projet. Leurs engagements à la réussite du projet dès sa phase de conception nous a permis de les faire participer aux ateliers de renforcement de capacités. Et aujourd'hui, en plus des Comités Locaux de Conservation dans les villages ciblés, nous avons aussi les chefs, les notables et les autorités communales engagés à la préservation du PNA.

- Toutes les parties prenantes doivent sentir qu'elles ont l'occasion d'avoir un impact concret sur le résultat. Malgré tous les efforts faits pour impliquer les parties prenantes, plusieurs personnes au sein des communautés locales se sont senties isolées du processus. A l'avenir, il serait intéressant de consacrer plus de temps et de ressources à pris en compte des avis du plus grand nombre possible.

Pérennité/Réplication

8. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la réplicabilité.

- Lors de la présentation du module de l'alerte précoce, un mécanisme visant à lutter contre les infiltrations et/ou activités illégales pratiquées à l'intérieure du PNA via la remontée de l'information par les CLCs, les communautés ont manifesté leur peur de représailles. De ce fait, le système d'alerte a été élaboré afin d'impliquer pleinement les communautés et autorités locales concernées/affectées. En parallèle, les CLC mèneront des activités de sensibilisation auprès des communautés locales et continueront d'informer l'OIPR dans la mesure du possible.

Sauvegardes

9. Si non-répertoriée comme une composante distincte du projet, résumez la mise en œuvre de toute action requise liée aux sauvegardes sociales ou environnementales que votre projet a pu déclencher.

Aucunes sauvegardes ne furent déclenchées.

Financement supplémentaire

10. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet.

a. Montant total du financement supplémentaire (USD)

Aucun financement supplémentaire.

b. Type de financement

Veillez fournir une répartition des financements supplémentaires (financement de contrepartie et en nature) par source.

Donateur	Type de financement	Montant
----------	---------------------	---------

Commentaires/Recommandations supplémentaires

11. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF.

Aucun commentaire.

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Contribution aux indicateurs du portefeuille

12. Afin de mesurer les résultats de la stratégie d'investissement du CEPF au niveau du hotspot, le CEPF utilise un ensemble d'indicateurs de portefeuille qui sont présentés dans le profil d'écosystème de chaque hotspot. Veuillez les lister ci-dessous et rendre compte de la (des) contribution(s) du projet.

Indicateur	Contribution numérique réelle	Description de la contribution réelle
Au moins 50 organisations de la société civile, dont au moins 10 organisations de Peuples Autochtones, présentent des capacités renforcées en matière de gestion financière, institutionnelle, et de projets, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds.	05	Les 05 organisations communautaires féminines ayant bénéficiées de la formation de renforcement de capacités sont comme suit : - Association AWANE ; - SCOOPS WADOCHI de Braffedon ; - WAHITEKRI de Gboyo ; - Les Femmes Vaillantes d'Azagny ; - COOPROCA-GL.
Au moins 20 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes sont mis en place et renforcés pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.	03	03 Comités Locaux de Conservation dirigés par une femme ont été établis au cours du projet, à savoir : - le CLC d'Azagny Village ; - le CLC de Braffedon ; - le CLC de Gboyo.

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux qui se rapportent à votre projet.

13. Bénéfices pour les individus

13a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Rapportez le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié d'une formation structurée en raison de votre projet, comme la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture, l'agriculture, les enquêtes biologiques, ou comment mener une patrouille.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*	Le (s) sujet (s) des formations
15	51	Formation sur la Biodiversité et le changement climatique ; l'importance mondiale du Parc National d'Azagny ; l'écotourisme ; le Protocole d'alerte précoce ; la gouvernance institutionnelle ; la mobilisation de fonds et la communication
0	23	Formation sur la gouvernance institutionnelle, la gestion financière simplifiée et gestion d'activité génératrice de revenus

* *Veillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.*

13b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Rapport sur le nombre d'hommes et de femmes qui ont eu une augmentation de leurs revenus ou des avantages en espèces (monétaires) en raison de votre projet d'activités telles que le tourisme, la production artisanale, l'augmentation de la production agricole, l'augmentation de la production de la pêche, la récolte de plantes médicinales ou le paiement pour effectuer des patrouilles.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers *	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers *	Description des avantages
--	---	---------------------------

* *Ne comptez pas le personnel de votre organisation dont les revenus proviennent directement de la subvention CEPPF. Ne comptez pas plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également*

bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.

14. Aires protégées

Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues.

Rapporter le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créés et / ou agrandis à la suite de votre projet. Les aires protégées peuvent inclure des réserves privées ou communautaires, des parcs municipaux ou provinciaux ou d'autres désignations où la conservation de la biodiversité est un objectif de gestion officiel.

Nom de l'Aire protégée*	Pays	Original # d'hectares**	Nombre d'hectares nouvellement protégés	Année de déclaration légale ou d'extension	Longitude***	Latitude***
-------------------------	------	-------------------------	---	--	--------------	-------------

* Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.

** Entrez la taille totale d'origine, à l'exclusion des résultats de votre projet. Si la zone protégée n'existait pas avant votre projet, entrez zéro.

** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre zone protégée, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez "Qu'est-ce qu'il y a ici?", et copiez la latitude et la longitude apparaissant dans la fenêtre contextuelle.

15. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité/ Key Biodiversity Area (KBA) avec une gestion améliorée.

Rapport sur le nombre d'hectares dans les KBA sous gestion améliorée, où des résultats tangibles ont été obtenus pour soutenir la conservation, à la suite de votre projet. Les exemples de gestion améliorée comprennent, sans s'y limiter: l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensité des collets, l'éradication des espèces envahissantes, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques agricoles / halieutiques durables. N'enregistrez pas toute la zone couverte par le projet - enregistrez uniquement le nombre d'hectares qui ont amélioré la gestion.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une KBA était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées », et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la KBA	Code KBA du profil d'écosystème	Nombre d'hectares améliorés*
---------------	---------------------------------	------------------------------

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

16. Paysages de production

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Indiquez le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité, suite à votre projet.

Un paysage de production est défini comme un site en dehors d'une zone protégée où peuvent se dérouler l'agriculture commerciale, la foresterie ou l'exploitation de produits naturels.

- Pour qu'une zone soit considérée comme ayant "une gestion renforcée de la biodiversité", elle peut bénéficier d'un large éventail d'interventions telles que de meilleures pratiques et lignes directrices mises en œuvre, de programmes d'incitation instaurés, de sites / produits certifiés et de réglementations de récolte durable introduites.
- Les aires protégées ne sont pas incluses dans cet indicateur, parce que leurs hectares sont comptés ailleurs.
- Un paysage de production peut inclure tout ou partie d'une ZCB non protégée.

Nom du paysage de production *	# d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité **	Latitude***	Longitude***	Description de l'intervention
--------------------------------	---	-------------	--------------	-------------------------------

** Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.*

*** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu sur 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 de ces mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant est de 500.*

**** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456). Pour obtenir la latitude et la longitude de votre paysage de production, utilisez googlemap, faites un clic droit sur le centre de votre zone protégée, et sélectionnez "Qu'est-ce qu'il y a ici?", et copiez la latitude et la longitude apparaissant dans la fenêtre contextuelle.*

17. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)						Pays de la communauté	Type de bénéfice (marquer avec un x)							Nombre de bénéficiaires				
	Petits propriétaires fonciers	Économie de subsistance	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines		Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé et éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de gouvernance	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
Village de Braffedon			X					Côte d'Ivoire								X		9	17

Village de Gboyo			X		X			Côte d'Ivoire Burkina Faso								X		5	12
Village d'Azagny			X					Côte d'Ivoire								X		3	7
Village d'Irobo			X					Côte d'Ivoire								X		0	5
Commune de Grand Lahou						X		Côte d'Ivoire								X		0	5

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18. Politiques, lois et réglementations

Indiquez les politiques, les lois et les règlements avec des dispositions de conservation de la biodiversité qui ont été promulgués ou modifiés à la suite de votre projet. Les «politiques» se rapportent aux déclarations d'intention formellement adoptées ou poursuivies par un gouvernement, y compris au niveau sectoriel ou infranational. Les «lois et règlements» se rapportent aux règles ou aux ordres officiels, prescrits par l'autorité. Toute loi, règlement, décret ou arrêté peut être inclus.

18a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet.

N°		Champ d'application (marquer avec un x)	Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)	
----	--	--	---	--

	Nom de la politique, de la loi ou du règlement	Local	National	International	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux sauvages	Autre*

* Si vous avez sélectionné "autre" dans la liste ci-dessus, donnez une brève description des principaux sujets abordés par la politique, la loi ou le règlement.

18b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date de promulgation ou de modification (MM / JJ / AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser cette promulgation / modification
-----------	-------------	---	-----------------------	---

19. Pratiques favorables à la biodiversité

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité.

Dressez la liste de toutes les entreprises qui ont adopté des pratiques respectueuses de la biodiversité à la suite de votre projet. Bien que les entreprises prennent diverses formes, aux fins du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est celle qui préserve ou utilise les ressources naturelles de manière durable.

N°.	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité	Pays où la pratique favorable à la biodiversité a été adoptée par l'entreprise.
-----	---------------------	--	---

20. Réseaux et partenariats

Nombre de réseaux et/ou de partenariats créés et/ou renforcés.

Faites un rapport sur tous réseaux ou partenariats entre et parmi les groupes de la société civile et d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés à la suite de votre projet. Les réseaux / partenariats devraient avoir des avantages durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux / partenariats informels sont acceptables. Des exemples de réseaux / partenariats incluent: une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durables, un réseau de journalistes environnementaux, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur les terres privées, ou un groupe de travail axé sur la conservation des reptiles.

Ne listez pas les partenariats que vous avez formés avec d'autres pour mettre en œuvre ce projet, à moins que ces partenariats ne se poursuivent après la fin de votre projet.

N°.	Nom du réseau / partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il établi ce réseau / partenariat? O/N	Pays concerné(s)	Objectif
1	Partenariat entre SOS-Forets et l'OIPR	2021	Oui	Côte d'Ivoire	Une convention de partenariat prenant en compte le rôle et les responsabilités des CLC a été signée le 04 juin 2021 entre SOS-Forêts et la Direction Zone Sud (DZS) de l'OIPR en charge de la gestion du PNA.

21. Financement durable

Mécanisme de financement durable fournissant des fonds pour la conservation.

Énumérez tous les mécanismes de financement durable qui fonctionnent, créés ou soutenus par votre projet. Les mécanismes de financement durable génèrent un financement à long terme (généralement cinq ans ou plus). Ceux-ci incluent, mais sans s'y limiter, les fonds fiduciaires pour la conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour les services écosystémiques (PSE) et d'autres systèmes de revenus, de frais ou de taxes qui génèrent un financement à long terme pour la conservation. Pour être inclus, un mécanisme doit fournir des fonds pour la conservation.

21a. Détails sur le mécanisme

N°.	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de création (AAAA)**	Description***	Pays
-----	---------------------------------	------------------------	---------------------------	----------------	------

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

21b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°.	Intervention de projet (marquer avec un x)			Le mécanisme a-t-il fourni des fonds pour la conservation pendant votre projet?
	Création du mécanisme	Appui au mécanisme que existait déjà	Création puis appui à ce nouveau mécanisme	

22. Espèces de la Liste rouge

Espèces de la Liste rouge bénéficiant d'une intervention directe de conservation.

Si le projet comprenait des interventions de conservation directes qui ont bénéficié aux espèces menacées au niveau mondial (CR, EN, VU, EW), conformément à la Liste Rouge de l'UICN, ajoutez l'espèce ci-dessous.

Les exemples d'interventions comprennent: la préparation ou la mise en œuvre d'un plan d'action de conservation, les programmes d'élevage en captivité, la protection de l'habitat des espèces, la surveillance des espèces, les patrouilles pour arrêter le trafic d'espèces sauvages et l'éradication des espèces envahissantes.

Genre	Espèce	Nom commun (Eng)	Statut (VU, EN, CR ou EW)	Intervention	Tendance de la population sur le site (croissant, décroissant, stable ou inconnu)
-------	--------	------------------	---------------------------	--------------	---

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à mener des opérations transparentes et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les leçons apprises et les résultats. Les rapports finaux d'activité et d'impact sont disponibles sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin électronique et d'autres communications.

Fournissez les coordonnées de votre organisation (nom de l'organisation et adresse e-mail générique) afin que les parties intéressées puissent demander plus d'informations sur votre projet.

Nom de l'organisation : SOS-Forêts

Adresse e-mail générique : info@sosforets.ci